



Chèque pour régler une facture télécom et signature

Par Visiteur

Bonjour,
mon ex petit ami s'est servi d'un de mes chèques pour régler une facture télécom en imitant ma signature. c'est un montant que nous devons régler chacun pour moitié et il a réglé la totalité avec ce fameux chèque. quelle est la démarche à suivre ?

Je vous remercie !

Cordialement,

Par Visiteur

Chère madame,

bonjour,
mon ex petit ami s'est servi d'un de mes chèques pour régler une facture télécom en imitant ma signature. c'est un montant que nous devons régler chacun pour moitié et il a réglé la totalité avec ce fameux chèque. quelle est la démarche à suivre ?

Je vous remercie !

Le chèque a-t-il déjà été encaissé?

Si non, alors vous pouvez tout simplement faire opposition auprès de votre banque.

Si oui, alors vous pouvez déposer une plainte pénale pour vol/abus de confiance selon que vous lui avez remis le chèque volontairement ou non, et vous pourrez alors demander une indemnisation à l'encontre de votre ex petit ami.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Effectivement, le chèque a été encaissé par France Télécom.

J'ai deux autres questions :

1- Est-ce que déposer une plainte pénale est une procédure qui va me coûter de l'argent ?

2- Que risque mon ex ami : payer simplement la somme (du moins la moitié puisque nous étions solidaires de la facture) ou plus ?

Merci beaucoup !

Cordialement,

Par Visiteur

Chère madame,

Est-ce que déposer une plainte pénale est une procédure qui va me coûter de l'argent ?

Non. Deux possibilités sont possibles suite à votre plainte.

Vous déposez votre plainte pénale (gratuite) et le procureur accepte de poursuivre l'affaire en justice. Dans ce cas, vous pourrez alors vous constituer partie civile et demander à être dédommagé. Tout ceci est gratuit.

Si le procureur refuse de poursuivre, vous pourrez faire une déclaration au greffe de votre juge de proximité (c'est là encore gratuit). Vous serez alors dans une procédure civile, qui peut prendre plus de temps, mais ne vous coûtera là encore rien si vous gagnez.

Que risque mon ex ami : payer simplement la somme (du moins la moitié puisque nous étions solidaires de la facture) ou plus ?

Si le procureur poursuit, il encourt une sanction pénale (amende probablement ou même amende avec sursis). Si c'est au civil, il n'encourt que le remboursement de la somme demandée par vos soins, soit la moitié.

Très cordialement.